



Doc. 14070
24 mai 2016

Culture et démocratie

Rapport¹

Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias
Rapporteuse: Mme Vesna MARJANOVIĆ, Serbie, Groupe socialiste

Résumé

La culture et les arts sont une source de développement humain et de renouveau intellectuel. Ils sont un instrument puissant pour prévenir la radicalisation et donner à la société civile des moyens de façonner une citoyenneté démocratique.

L'année 2016 offre l'occasion en Europe d'affirmer de nouvelles priorités politiques et de donner des suites concrètes aux déclarations politiques des ministres de la Culture de l'Union européenne à Riga et des ministres de l'Education du Conseil de l'Europe à Bruxelles concernant la promotion de la citoyenneté et les valeurs communes de la liberté et de la non-discrimination à travers la culture et l'éducation.

Le Conseil de l'Europe a une longue expérience en matière de culture et de démocratisation et doit continuer de jouer un rôle moteur pour que la culture fasse partie intégrante du processus démocratique. Il est recommandé dans le rapport d'encourager la coopération entre les différents secteurs du Conseil de l'Europe en vue d'élaborer des approches novatrices en matière de politiques culturelles et de gestion de la diversité. Les Etats membres doivent mieux intégrer les activités culturelles dans le système éducatif, améliorer l'accès à la culture des enfants et des jeunes marginalisés et défavorisés et soutenir les projets qui visent à intégrer les activités culturelles dans d'autres domaines d'action, comme la santé, les services sociaux, les établissements pénitentiaires et les programmes de réinsertion des détenus. Il est aussi recommandé de consacrer l'une des prochaines éditions du Forum mondial de la démocratie au thème de la culture et de la démocratie afin de promouvoir des politiques novatrices et l'échange de bonnes pratiques avec les parties prenantes dans les Etats membres.

1. Renvoi en commission: [Doc. 13343](#), Renvoi 4020 du 27 janvier 2014



Sommaire

Page

A. Projet de résolution	3
B. Projet de recommandation	5
C. Exposé des motifs par Mme Vesna Marjanović, rapporteure	6
1. Introduction	6
2. Améliorer la «culture démocratique politique» par la culture	7
3. Intégrer la culture à la gouvernance	10
3.1. Politiques d'éducation	12
3.2. Politiques sociales	13
3.3. Politiques étrangères	13
3.4. Politiques de santé	14
3.5. Politiques judiciaires	14
3.6. Politiques de recherche	15
3.7. Politiques des médias	15
4. La vitalité culturelle et son impact sur la démocratie	16
5. Conclusions	17

A. Projet de résolution²

1. Les difficultés économiques et sociales, exacerbées par les attentats terroristes et les conséquences de l'instabilité politique dans les régions voisines, ont de graves répercussions sur la vie des populations européennes. Les craintes et le manque de confiance des citoyens se conjuguent à l'érosion des liens sociaux et à l'usure des valeurs établies et créent un terrain propice à une radicalisation accrue des mouvements xénophobes et antidémocratiques menant à une accentuation des clivages au sein de la société.
2. Dans ce contexte, l'Assemblée parlementaire appelle à une bien plus grande reconnaissance du rôle que peut jouer la culture dans la défense des valeurs et principes démocratiques et la construction de sociétés inclusives. Elle souligne que les institutions et les lois démocratiques ne peuvent opérer efficacement que si elles se fondent sur une culture démocratique.
3. La culture est une source de renouveau intellectuel et de développement humain. Une participation dynamique à des activités culturelles aide les individus à développer un esprit critique et une compréhension plus grande des différentes visions du monde, à nouer des relations avec autrui et à acquérir une voix propre ainsi qu'à définir leur rôle au sein de la société.
4. Les politiques éducatives visent généralement à dispenser des connaissances et des compétences professionnelles répondant aux besoins économiques, alors que l'épanouissement personnel, qui est pourtant un facteur clé du bien-être personnel et sociétal, a été, dans une large mesure, négligé ces dernières décennies. L'Assemblée estime que les politiques éducatives devraient être révisées et servir d'élément moteur dans le monde d'aujourd'hui caractérisé par des mutations rapides et une complexité croissante. L'éducation culturelle doit jouer un rôle important dans ce processus, notamment pour promouvoir le dialogue et la compréhension mutuelle et renforcer la solidarité et le respect des droits de l'homme.
5. L'Assemblée soutient qu'il faut accorder aux investissements à long terme dans l'éducation et les activités culturelles la même priorité qu'aux investissements dans l'économie, l'infrastructure, la sécurité et tous les autres domaines jugés essentiels pour la compétitivité économique et la stabilité globales de l'Europe.
6. Par conséquent, l'Assemblée recommande aux parlements et aux gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe:
 - 6.1. de faire respecter le droit de tout un chacun de participer à la vie culturelle en tant que droit humain fondamental, en s'efforçant d'éliminer les obstacles qui empêchent l'accès à la culture des femmes, des jeunes, des minorités, des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile et d'autres groupes vulnérables;
 - 6.2. de promouvoir la diversité des expressions culturelles et le pluralisme culturel en tant que facteurs positifs d'innovation et de développement;
 - 6.3. de garantir un financement durable des politiques culturelles et de mener une réflexion stratégique au niveau interministériel pour intégrer la culture à d'autres secteurs d'activité tels que l'emploi, la recherche et l'innovation, la protection et les services sociaux, la santé, les prisons et les programmes de réinsertion des détenus;
 - 6.4. d'encourager les partenariats entre les secteurs culturels (institutions culturelles et artistes individuels) et le système éducatif, dont l'éducation formelle et l'apprentissage tout au long de la vie, afin de promouvoir la compréhension de la liberté d'expression, le respect de la diversité et le développement des compétences interculturelles dès le plus jeune âge;
 - 6.5. de renforcer le rôle des pouvoirs locaux dans la promotion et la mise en œuvre des politiques culturelles et des initiatives pilotes en révisant les mécanismes existants (attribution de compétences, structure juridique, cofinancement, etc.) afin de rapprocher le plus possible du citoyen les processus décisionnels concernant la culture, et de garantir la coordination entre les différents niveaux administratifs pour la mise en œuvre des politiques culturelles;
 - 6.6. de soutenir les politiques urbaines novatrices en investissant dans l'infrastructure culturelle des villes, notamment dans les quartiers défavorisés;
 - 6.7. de renforcer la participation du public à la conception des politiques culturelles et d'associer les citoyens et les organisations non gouvernementales intéressés à la gestion des institutions culturelles;

2. Projet de résolution adopté à l'unanimité par la commission le 20 avril 2016.

- 6.8. de mesurer la vitalité culturelle ainsi que son incidence sur la démocratisation de la société et la prise en compte des droits de l'homme en tant que moyens d'évaluer les politiques, en recourant, pour ce faire, au Cadre d'indicateurs pour la culture et la démocratie (CICD) du Conseil de l'Europe;
 - 6.9. de chercher, en coopération avec le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, à établir des partenariats pour élaborer des stratégies communes dans les domaines de la culture et de la diversité et des projets pilotes qui stimulent les échanges culturels;
 - 6.10. de soutenir activement le Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la construction de sociétés inclusives (2016-2019) et de contribuer financièrement à sa mise en œuvre.
7. L'Assemblée recommande que le Comité de pilotage du Forum mondial de la démocratie consacre l'une des prochaines éditions du Forum au thème «Culture et démocratie» afin de promouvoir des politiques novatrices et l'échange de bonnes pratiques dans ce domaine.

B. Projet de recommandation³

1. L'Assemblée parlementaire, se référant à sa Résolution ... (2016) «Culture et démocratie», souligne que la culture est un puissant instrument pour prévenir la radicalisation et donner à la société civile des moyens de façonner une citoyenneté démocratique. Le Conseil de l'Europe a une longue expérience en matière de culture et de démocratisation et doit continuer de jouer un rôle moteur s'agissant de faire de la culture une partie intégrante du processus démocratique.
2. A cet égard, l'Assemblée soutient pleinement l'action intergouvernementale destinée à mettre en place une politique d'influence et des outils d'information pour aider les Etats membres à élaborer de nouveaux processus culturels et interculturels et se félicite des mesures prises pour intégrer les activités dans les différents domaines dans le Plan d'action sur la construction de sociétés inclusives (2016-2019).
3. En conséquence, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres:
 - 3.1. d'encourager la coopération entre les différents secteurs du Conseil de l'Europe en vue d'élaborer des approches novatrices en matière de politiques culturelles et de gestion de la diversité, en s'efforçant de donner aux Etats membres des orientations concernant les moyens de mieux intégrer les activités culturelles dans le système éducatif et en améliorant l'accès culture des enfants et des jeunes marginalisés et défavorisés;
 - 3.2. de soutenir les projets qui visent à intégrer les activités culturelles dans d'autres domaines d'action comme les services sanitaires et sociaux (en particulier pour les personnes âgées et les personnes handicapées), les établissements pénitentiaires et les programmes de réinsertion des détenus;
 - 3.3. de lancer le Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (CICD) en tant qu'outil important pour promouvoir l'engagement politique et des investissements dans la sphère culturelle à tous les niveaux (local, régional, national et européen).

3. Projet de recommandation adopté à l'unanimité par la commission le 20 avril 2016.

C. Exposé des motifs par M^{me} Vesna Marjanović, rapporteure

1. Introduction

1. Le présent rapport s'appuie sur la déclaration suivante figurant dans la proposition de recommandation⁴: «Dans le contexte actuel de crise économique profonde et de coupes drastiques dans les dépenses publiques, la culture est souvent considérée comme un luxe que la société peut à peine se permettre. En réalité, elle est un atout pour la croissance durable et un outil puissant pour renforcer la cohésion sociale et la stabilité démocratique.»

2. Le rapport a pour but de promouvoir la démocratisation culturelle, en d'autres termes, de promouvoir un large accès aux atouts culturels et la participation aux activités culturelles, en tant que facteur déclenchant la création de capital social, le renforcement des relations sociales et l'adhésion des citoyens aux valeurs démocratiques. Il aborde également la question plus générale de l'impact de la culture sur le niveau de démocratie dans nos sociétés.

3. Dans ce rapport, le terme «culture» englobe les traits spirituels, matériels, intellectuels et psychologiques qui caractérisent une société. Cela inclut non seulement les arts et les lettres, mais aussi les styles de vie, les modes de pensée et d'action, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. Faisant un pas de plus, je suis d'avis que la culture ne concerne pas seulement l'expression d'idées sur le monde, mais qu'elle incarne aussi la volonté de conserver ces idées ou de les changer. Vue dans ce contexte, la culture est en fait un outil puissant qui permet d'exercer la pensée critique, de lancer le débat public et de renforcer la pratique démocratique dans nos pays respectifs.

4. La crise économique et sociale marque profondément la vie de la plupart des Européens. Les craintes et le manque de confiance de ces derniers sont étroitement liés à l'exclusion sociale, la discrimination, la violence et la ségrégation. Ce contexte est un terreau fertile pour les partis politiques antidémocratiques et xénophobes qui radicalisent et divisent la société, et représentent une grave menace pour nos démocraties.

5. Il est crucial, par conséquent, de donner un nouvel élan à la façon dont nous exerçons la démocratie et de trouver de nouveaux moyens de promouvoir l'inclusion, la participation des citoyens à la vie publique et sociale et la citoyenneté démocratique. La culture peut jouer un rôle important pour ce qui est d'établir des liens sociaux, de mieux faire comprendre les autres approches et visions du monde ainsi que la dignité intrinsèque de tout être humain et de favoriser une réponse créative aux enjeux sociétaux, mais seulement si les décideurs des secteurs publics et privés sont sensibles à sa valeur. Il est regrettable que la culture et l'éducation figurent parmi les premiers secteurs dans lesquels de nombreux gouvernements européens cherchent à faire des économies au moyen de coupes drastiques dans les financements publics.

6. Selon Ivan Krastev, politologue bulgare, la culture est un enjeu de sécurité dans un monde en proie à l'insécurité. L'agression tragique du 7 janvier 2015 en France, dirigée contre des journalistes et caricaturistes de *Charlie Hebdo* en vue de les réduire au silence, et les attentats terroristes ultérieurs du 13 novembre n'étaient pas seulement des attaques contre la liberté d'expression: ils visaient aussi les valeurs mêmes de la démocratie et la liberté en général. Ils ont constitué un véritable coup de semonce pour les gouvernements européens, en montrant que le défi de l'extrémisme et de la violence ne peut être surmonté uniquement au moyen de politiques sécuritaires car de nombreux jeunes en quête d'identité et sans perspectives d'avenir sont particulièrement vulnérables à la radicalisation. C'est ce qu'a reconnu Matteo Renzi, le Premier ministre de l'Italie, lorsqu'il a déclaré que, pour chaque euro investi dans la sécurité, un euro supplémentaire doit être investi dans la culture car la réponse à la terreur ne peut être exclusivement de type «sécuritaire». M. Renzi a annoncé l'allocation de ressources supplémentaires de deux milliards par an⁵.

7. L'année 2016 offre, par conséquent, l'occasion unique en Europe d'affirmer de nouvelles priorités politiques et d'apporter des suites concrètes aux déclarations politiques des ministres de la Culture de l'Union européenne à Riga⁶ et des ministres de l'Education lors de leur réunion informelle du 17 mars 2015 à Paris⁷

4. [Doc. 13343](#).

5. Le 25 novembre 2015, Matteo Renzi a déclaré que les ressources supplémentaires de deux milliards d'euros par an incluraient: l'allocation de € 500 millions aux villes italiennes pour financer des projets de réhabilitation dans les quartiers périphériques défavorisés; un programme permettant à environ 550 000 Italiens d'obtenir à l'âge de 18 ans une carte d'une valeur de € 500 qui pourra être utilisée pour participer à des initiatives culturelles (théâtres, musées, concerts) et symbolisera la responsabilité conférée à chacun d'eux par l'Etat de s'impliquer activement dans le patrimoine culturel italien; € 50 millions pour financer des bourses d'aide aux élèves/étudiants défavorisés, qui seront attribuées sur la base du mérite; et € 150 millions pour couvrir la possibilité offerte aux citoyens italiens de faire don de 2/1000^e du montant de leur impôt individuel sur le revenu à des associations culturelles comme, par exemple, les théâtres locaux.

concernant la promotion de la citoyenneté et les valeurs communes de la liberté et de la non-discrimination à travers la culture et l'éducation. Je me réjouis dans ce contexte de la décision du Conseil de l'Europe de tenir la Conférence permanente des ministres de l'Education les 11 et 12 avril 2016 à Bruxelles sur le thème «L'éducation: une option sûre pour la démocratie – Le développement d'un cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie».

8. J'apprécie également l'initiative du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, qui a formulé des propositions d'action immédiate du Conseil de l'Europe pour combattre la radicalisation qui aboutit au terrorisme⁸. Du côté parlementaire, l'Assemblée parlementaire a tenu un débat et adopté la [Résolution 2031 \(2015\)](#) «Attaques terroristes à Paris: ensemble pour une réponse démocratique» et le Bureau de l'Assemblée a décidé d'inviter certaines commissions, dont la commission de la culture, de la science et des médias, à engager le travail de suivi. Au sein de notre commission, nous avons recensé huit rapports présentant un intérêt direct pour ce débat, parmi lesquels le présent rapport⁹.

9. Au vu de ce contexte politique pressant, je propose de traiter les trois aspects fondamentaux suivants: a) l'amélioration de la «culture démocratique politique» par la culture; b) l'intégration de la culture dans la gouvernance; et c) la vitalité culturelle et son impact sur la démocratie. Je profite de l'occasion pour remercier Dr Monika Mokre¹⁰ pour ses recherches et son aide précieuse.

2. Améliorer la «culture démocratique politique» par la culture

10. Comme l'exprime la devise de la Révolution française, la démocratie est basée sur la liberté, l'égalité et la fraternité. Ces trois valeurs se soutiennent et se renforcent mutuellement. Elles ne peuvent être envisagées séparément et doivent être poursuivies de front. Ensemble, elles constituent le fondement d'une société démocratique dans laquelle les individus s'identifient à l'Etat et aux autres citoyens.

11. Dans le difficile contexte actuel marqué par l'érosion des liens civiques et l'usure des valeurs établies, la culture peut être un moyen puissant de prévenir la radicalisation et d'autonomiser la société civile aux fins du développement d'une société démocratique. Depuis l'époque des Lumières, la culture et les arts ont été conçus comme des outils importants d'éducation politique et sociale. Dans cet esprit, le poète allemand Friedrich Schiller définissait le théâtre comme une «institution morale» (*moralische Anstalt*) où les individus peuvent apprendre à connaître à la fois l'Etat et la critique de l'Etat. C'est là une conception assez académique du rôle de la culture et des arts qui présuppose que les artistes et les producteurs de culture ont un «message» à communiquer, en confinant le public dans un rôle passif. Même si l'on ne souscrit pas à ces idées, la culture et les arts peuvent néanmoins être compris comme des moyens d'éducation politique. Toutefois, la culture doit maintenir une distance critique par rapport au pouvoir et servir à l'épanouissement de la liberté en tant que condition préalable à la démocratie. Par conséquent, elle doit être un moyen d'éducation à la démocratie et certainement pas un instrument d'endoctrinement, comme dans l'ex-Union soviétique ou l'Allemagne nazie.

12. Pierre Bourdieu a attiré l'attention sur les effets potentiellement non démocratiques de la «haute culture», en tant que source de capital culturel et social, et aussi de capital économique, pour les individus déjà privilégiés en ce domaine. Reconnaisant à la fois la dimension positive et les aspects problématiques de la culture et des arts, les projets de «culture pour tous» lancés dans les années 70 se sont efforcés d'ouvrir l'accès à la haute culture à toutes les couches de la société. Ils se proposaient d'atteindre cet objectif en réduisant les droits d'entrée et en régionalisant les activités culturelles. Cependant, le succès de ces initiatives est resté assez limité. Il est clair que le seuil d'accès à la haute culture n'est pas principalement financier mais lié à un *habitus* spécifique. L'amour des arts est un goût qui s'acquiert essentiellement par le contact précoce.

13. La Turquie offre un exemple historique. Dans les années qui suivirent la fondation de la République de Turquie (1923), des initiatives furent prises pour investir dans la culture et l'éducation des jeunes générations en vue de moderniser et de démocratiser l'Etat. L'alphabet turc fut établi en remplaçant les lettres arabes par les lettres latines et des campagnes permirent d'accroître le faible taux d'alphabétisation. Les Maisons du Peuple (Halkevleri en turc) furent fondées en 1932; elles proposaient des cours gratuits dans des domaines

6. www.km.gov.lv/lv/doc/ES/Joint_statement_of_the_ministers_of_culture_of_the_EU_final.pdf.

7. https://eu2015.lv/images/notikumi/2015-3-10_Declaration_EN.pdf et <https://eu2015.lv/news/media-releases/964-education-ministers-release-declaration-to-tackle-intolerance-discrimination-and-radicalisation>.

8. Voir le document d'information «Action immédiate du Conseil de l'Europe pour combattre l'extrémisme et la radicalisation conduisant au terrorisme», SG/Inf(2015)4, 20 janvier 2015.

9. Pour plus d'informations, voir le document AS/Cult (2015) 22.

10. Chercheur principal, Institut d'études culturelles et d'histoire du théâtre, Académie autrichienne des sciences, Vienne.

comme les langues, la littérature, le théâtre, la musique, les beaux-arts, l'expression orale et écrite ainsi que l'artisanat et la confection de vêtements sur mesure. Les instituts de village furent créés dans les zones rurales de 21 régions; l'Unesco les qualifia, en 1951, de modèle unique d'expérience de formation des enseignants.

14. Dans l'Europe contemporaine, les écoles, et même les crèches, continuent de jouer un rôle décisif dans la démocratisation de la culture et des arts. Il est particulièrement important de faciliter l'accès aux formes artistiques au lieu de les laisser susciter fascination et malaise. L'organisation d'expositions et de performances, par exemple, en sus des formes spécifiques de médiation artistique et culturelle, est nécessaire. La Robert Bosch Stiftung, une fondation allemande, soutient 16 projets de ce type dans diverses institutions culturelles en Allemagne depuis 2013. Un exemple en est le Minifilmclub, géré par le Musée allemand du film en coopération avec des crèches, qui permet à des enfants de 4 à 6 ans de se familiariser avec les modalités de réalisation d'un film, y compris les coulisses. Des films d'animation expérimentaux leur sont ensuite présentés et ils sont invités à réaliser eux-mêmes un film de ce type, par exemple en peignant ou en rayant de la pellicule ou en filmant le mouvement de pierres ou de cailloux¹¹. Ces exemples auraient une portée encore plus grande si leurs effets sur les individus, comme une connaissance approfondie d'autrui, l'empathie, la curiosité, la réflexion critique et le respect de la dignité intrinsèque de tous les êtres humains, qui, tous, sont des aspects de la compétence démocratique, étaient évalués grâce à des études ciblées, visant également à promouvoir l'apprentissage mutuel.

15. Cela est vrai également pour les programmes qui s'adressent aux adultes n'ayant eu auparavant qu'un accès et/ou un intérêt limité pour la culture et les arts. Ces programmes doivent être soigneusement conçus car ils constituent une forme de «reconnaissance paradoxale»: ils cherchent à promouvoir l'égalité d'accès à la culture tout en visant des groupes spécifiques désignés comme défavorisés ou moins bien éduqués¹². Les «ambassadeurs des arts» employés depuis plusieurs décennies par certaines institutions culturelles au Royaume-Uni sont un bon exemple d'approche intelligente et habilitante permettant de surmonter ce problème. Un ambassadeur des arts est défini comme «un réseuteur chargé de faire circuler au sein de la communauté des informations sur les événements artistiques et culturels et/ou de représenter les opinions et aspirations d'un groupe cible»¹³. On peut citer aussi un projet réalisé à Poole avec le concours de diverses institutions artistiques et d'une centaine d'ambassadeurs des arts afin d'attirer des personnes n'ayant encore jamais participé aux manifestations organisées par les institutions impliquées dans le projet. Pendant une période de 14 mois, les ambassadeurs des arts (dont beaucoup assistaient eux-mêmes aux manifestations pour la première fois) ont réussi à attirer environ 3 000 personnes nouvelles. Le retour d'information fourni par les ambassadeurs des arts dans le cadre d'ateliers et de groupes de discussion était un élément à part entière de ce projet¹⁴.

16. Il importe aussi de faire participer différents groupes de la population non seulement comme public mais aussi comme acteurs et producteurs culturels. La production culturelle est une forme essentielle d'autonomisation et elle permet d'acquérir l'assurance requise dans la relation avec la culture et les arts. Le projet Diamond¹⁵, par exemple, associe des activités de médiation et de production culturelle impliquant le public. Grâce à ce programme, les musées des sciences d'Italie, de Roumanie et d'Espagne ont pu mettre au point de nouvelles formes d'accès pour certains groupes cibles. Les initiatives organisées dans ce contexte ont inclus des séances de «narration numérique» où les participants ont mis en récit leurs musées respectifs. Ils ont ainsi pu aborder leur musée sous un angle spécifique, en tant que lieu où se racontent des histoires, de façon à rendre ces institutions plus accessibles à d'autres visiteurs tout en améliorant les connaissances et les compétences numériques des participants¹⁶.

17. Le projet Antena en Belgique flamande a eu pour but d'accroître la diversité ethnique au sein des conseils d'administration des institutions culturelles¹⁷. Il s'agit là d'un bon exemple d'intégration de la diversité au moyen d'une approche de haut en bas semblable à l'approche recommandée pour la parité hommes-femmes.

11. <http://deutsches-filminstitut.de/filmmuseum/minifilmclub/>.

12. www.kultur-vermittlung.ch/zeit-fuer-vermittlung/download/pdf-d/ZfV_2_FV.pdf, p. 55-58.

13. www.artscouncil.org.uk/media/uploads/downloads/toolkits/ambassadors.pdf, p. 9.

14. *Ibid.*, p. 96-99.

15. www.diamondmuseums.eu/; Dialoguing Museums for a New Cultural Democracy, soutenu par le Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie de la Commission européenne et l'EACEA.

16. On trouvera certains de ces récits numériques à: www.diamondmuseums.eu/stories-spain.html; www.diamondmuseums.eu/stories-romania.html.

17. www.culturalpolicies.net/web/intercultural-dialogue-database.php.

18. Plusieurs programmes de différents pays européens sont axés spécifiquement sur les productions culturelles de groupes particuliers de la population. Certains visent à soutenir les artistes appartenant à des minorités ethniques afin de combattre la discrimination. En Suède, le projet Artistnet a été créé par Intercult à Stockholm. Artistnet est un réseau d'artistes d'origine immigrée vivant en Suède. Il a pour objectif de faciliter les contacts avec des arrangeurs musicaux, des producteurs, des sociétés de cinéma, des chaînes de télévision, des théâtres et d'autres institutions culturelles recherchant des artistes ou des acteurs en relation avec des projets particuliers¹⁸. De même, en Autriche, le programme «kültür gemma!» attribue des bourses d'un an à des artistes d'origine immigrée pour la réalisation de projets spécifiques¹⁹.

19. De telles activités représentent un moyen important de favoriser l'expression culturelle des groupes marginalisés. Cependant, on peut soutenir qu'étant axées sur des communautés particulières, elles peuvent renforcer la ségrégation de ces groupes au lieu de les aider à développer des relations transculturelles. Il n'existe pas à cet égard de modèle d'analyse applicable à toutes les situations pour évaluer les avantages et les inconvénients des projets artistiques et culturels communautaires. Il convient donc d'examiner de manière approfondie chaque projet sous l'angle des objectifs de politique culturelle poursuivis et des effets concrets qu'il peut avoir sur certains sous-groupes de participants.

20. Ces types de programmes créent également des opportunités pour toute une gamme de productions culturelles diverses mais restent généralement sur les marges du champ culturel. La structure et l'image des institutions dans le domaine des arts et de la haute culture constituent fréquemment un obstacle à l'inclusion d'artistes non professionnels ou d'artistes perçus comme non conformes à des critères d'excellence qui, le plus souvent, sont à peine définis. Il va sans dire que, pour promouvoir la diversité au sein de la société, les politiques culturelles devraient avoir pour but de garantir à toutes les couches de la société l'égalité des chances dans la production et la consommation d'œuvres culturelles et artistiques. Les moyens d'atteindre ce but, cependant, sont très vivement discutés. Les dispositions légales exigeant l'inclusion des groupes marginalisés (comme les quotas hommes/femmes) sont fréquemment perçues comme une forme induite de restriction de la liberté des arts et de la culture par l'Etat. Par conséquent, d'autres types d'incitations (comme le financement supplémentaire) représentent probablement un moyen mieux adapté de parvenir à des productions culturelles inclusives. On peut toutefois soutenir que de telles incitations constituent une influence induite de la part de l'Etat.

21. La culture et les arts peuvent remplir une autre fonction démocratique importante: ils peuvent ouvrir la sphère publique «protégée» et aider à résoudre les conflits existant au sein de la société. Les institutions culturelles entretiennent la mémoire en affrontant les réalités complexes du passé afin de proposer des visions innovantes de l'avenir. Elles peuvent offrir des lieux de rencontre et des espaces sûrs pour le dialogue, la communication et le développement personnel. Il est scientifiquement prouvé qu'un dialogue, une communication et une coopération véritables entre des personnes qui participent à des activités ayant un but commun ont pour effet de réduire réellement les préjugés et l'intolérance²⁰. La liberté artistique rend possible l'expression de points de vue conflictuels qui, autrement, seraient politiquement (ou même légalement) difficiles à formuler ou tout à fait inacceptables. Cela peut se révéler plus productif que de réduire au silence ces points de vue politiques. En Serbie, par exemple, *La parade* (2011), le film réalisé par Srđan Dragojević, qui a été le premier à aborder la question des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT), a été vu par 330 000 spectateurs en Serbie et 320 000 autres dans les pays de l'ex-Yougoslavie, atteignant ainsi un large public en réussissant à traiter ce sujet important de façon ouverte et sensible²¹. La représentation en 2015 de *Roméo et Juliette*, la pièce de Shakespeare, était un projet commun entre Radionica Integracije et Qendra Multimedia qui a également cherché à «mettre symboliquement un terme au conflit entre la Serbie et le Kosovo». Les Montaigne étaient joués par des acteurs albanais du Kosovo et les Capulet par des acteurs serbes²².

22. Même les points de vue radicaux et extrémistes peuvent être discutés dans cet environnement «sûr», afin de développer des réponses et des récits nouveaux, et de débattre ouvertement de questions qui enflamment les passions. Cependant, certaines formes d'expression ont aussi été à l'origine de troubles et ont conduit à s'interroger sur l'interprétation et les limites de la liberté d'expression. Les caricatures du prophète Mohamed publiées dans un journal danois en 2005, par exemple, ont provoqué des manifestations et des protestations violentes de musulmans dans le monde entier, des conflits diplomatiques et le boycott de

18. *Ibid.*

19. www.kueltuergemma.at/.

20. Voir, par exemple, Pettigrew T.F. et Tropp L.R. (2006), A meta-analytic test of intergroup contact theory, *Journal of Personality and Social Psychology*, 90, 751-783.

21. Voir, par exemple, www.theguardian.com/film/filmblog/2012/jan/24/the-parade-pride-of-serbia.

22. Voir, par exemple, www.theguardian.com/stage/2015/apr/05/romeo-and-juliet-kosovo-war-shakespeare-serbia.

produits danois. Ces événements ont coûté la vie à 100 personnes. La discussion à ce sujet dans les médias s'est généralement focalisée sur l'opposition entre les valeurs occidentales de liberté d'expression et les restrictions à cette liberté à l'intérieur de l'Islam. Cependant, cette opposition n'avait rien de productif ni d'exact car, dans les sociétés occidentales aussi, la liberté d'expression (y compris la liberté des arts) a parfois été limitée par le sentiment religieux. Des œuvres d'art ont été interdites pour atteinte alléguée au sentiment religieux et, généralement, à la foi chrétienne. Un livre de bandes dessinées du dessinateur autrichien Gerhard Haderer, *La vie de Jésus* (2002), a par exemple été interdit en Grèce suite à une plainte de l'Eglise orthodoxe grecque et Haderer a été condamné *in absentia* à une peine de prison de six mois.

23. Au lieu de raisonner de façon binaire en opposant valeurs occidentales et valeurs islamiques, il serait préférable de réexaminer la question de la liberté d'expression et des arts dans le contexte des sociétés contemporaines et de l'interaction mondiale. L'imposition de restrictions à la liberté artistique doit être évitée à toute force mais les artistes et les producteurs culturels, ainsi que les responsables de l'élaboration des politiques culturelles, doivent être conscients des responsabilités qui accompagnent toute forme de liberté. On pourrait soutenir à cet égard que les représentants des cultures majoritaires doivent être sensibilisés aux valeurs et aux sentiments des minorités. Toutefois, chacun doit être conscient des valeurs et des sensibilités des autres communautés. Une telle approche serait non seulement conforme aux valeurs démocratiques (qui reposent toujours conjointement sur le pouvoir de la majorité et les droits reconnus aux minorités) mais pourrait aussi faciliter les relations interculturelles, en explorant les avantages et les inconvénients des valeurs occidentales pour ceux qui ne sont pas nés au sein de ces valeurs ou n'ont pas grandi avec elles. La poursuite du débat sur l'éthique des expressions culturelles et artistiques est donc nécessaire, tout comme l'existence d'une sphère publique permettant de discuter de la «culture politique démocratique» par le biais de la culture.

24. Cette sphère publique résulte très souvent de l'action provocatrice d'artistes. L'action du groupe punk contestataire féministe russe Pussy Riot a, par exemple, capté l'attention des médias internationaux et suscité des discussions animées sur son caractère approprié, ainsi que sur les questions soulevées par le groupe. En 2012, celui-ci a réalisé une performance à l'intérieur de la Cathédrale du Christ-Sauveur de Moscou en chantant une «prière punk» adressée à la Vierge Marie et demandant le départ du pouvoir de Poutine²³, en critiquant ainsi le soutien apporté au président russe par l'Eglise orthodoxe. Pour protester contre l'arrestation de deux membres du groupe, l'artiste russe Petr Pavlensky, également très connu pour ses projets provocateurs, s'est cousu la bouche²⁴.

3. Intégrer la culture à la gouvernance

25. Le terme «culture» a de nombreux sens différents, qui vont de la culture comme «totalité d'un mode de vie» à la «haute culture» reposant sur la production et la reproduction des arts classiques. Comme indiqué dans l'introduction de ce rapport, ce terme englobe ici les traits spirituels, matériels, intellectuels et psychologiques qui caractérisent les êtres humains et leurs sociétés. Il comprend donc non seulement les arts et les lettres mais aussi les styles de vie, les modes de pensée et d'action, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. En faisant un pas de plus, on dira que la culture est un besoin et une nécessité qui distingue l'activité humaine.

26. Cependant, les interventions des organes gouvernementaux qui s'occupent de la culture restent confinées dans le domaine des institutions et des productions artistiques et culturelles, les politiques relevant d'une conception plus large de la culture (comme les politiques d'intégration et les politiques visant les minorités) étant généralement prises en charge par d'autres institutions. Il est rare que les politiques supranationales, nationales ou régionales prennent en compte systématiquement la culture dans tous les domaines de la gouvernance. La culture est en fait marginalisée dans les activités de gouvernance, surtout en période d'austérité et de réduction drastique du financement public, qui se trouve affecté à ce que l'on considère être des priorités politiques plus urgentes. Cela s'explique sans doute principalement par l'incapacité à reconnaître l'impact de la culture sur la société. Ce manque de reconnaissance a de nombreuses causes, dont beaucoup se situent hors du champ des politiques culturelles (comme la place principale accordée à l'économie dans le discours politique). Il paraît donc essentiel que le rôle de la culture et des arts soit légalement reconnu, par exemple dans les textes constitutionnels. Comme le montre une récente étude suédoise, tel est le cas dans quatre pays de l'Union européenne; dans les autres pays existe parfois une réglementation à ce sujet, mais celle-ci n'est pas inscrite dans la constitution²⁵. La mise en place de

23. Voir, par exemple, www.vice.com/read/A-Russian-Pussy-Riot

24. Voir, par exemple, <http://blogs.reuters.com/fullfocus/2012/11/30/best-photos-of-the-year-2012/#a=67>.

dispositions constitutionnelles sur la culture et les arts est en général souhaitable car de telles dispositions signifient que leur importance est reconnue au plus haut niveau. Toutefois, cela ne saurait à lui seul suffire à assurer la prise en compte systématique de la culture dans les politiques concrètes.

27. L'intégration de la culture se heurte à l'absence fréquente de définitions (pratiques) de la culture et des objectifs des politiques culturelles²⁶. Sans de telles définitions, il sera difficile d'établir un cadre global pour l'intégration de la culture. Si la notion d'intégration de la culture doit évoluer de manière similaire à celle d'intégration des questions de genre, aujourd'hui largement appliquée, toutes les politiques devront être évaluées sous l'angle de leur impact sur la culture (et de différentes possibilités, expressions et communautés culturelles). Cependant, l'intégration de la culture devra aussi prendre en compte – et même mettre l'accent sur – la relation inverse, à savoir la valeur ajoutée de la culture dans différents domaines de l'action publique.

28. Une autre approche de l'intégration de la culture est apparue depuis peu, en particulier dans les pays germanophones; elle vise à assurer l'égalité des chances de participation à tous les groupes ethniques²⁷. Cette approche peut être considérée comme répondant mieux à une idée de la culture conçue comme condition préalable et élément à part entière de la démocratie, mais elle pourrait aussi avoir des conséquences problématiques car, une fois encore, elle met davantage l'accent sur les différences culturelles et moins sur les traits culturels communs. Néanmoins, envisager la relation entre culture et démocratie du point de vue de la diversité et d'une pluralité de cultures qui se recoupent entre elles semble devoir constituer une approche appropriée dans les sociétés contemporaines. Ce recoupement est absolument essentiel dans le domaine des droits de l'homme.

29. Les politiques culturelles de la Suisse peuvent servir d'exemple ici, ce pays n'ayant ni une culture nationale homogène, ni une identité nationale bien définie²⁸. La culture commune y est bien plus le produit d'efforts permanents pour maintenir la diversité culturelle vivante du pays sous un toit fonctionnel commun. Ces efforts sont axés principalement sur l'adoption de mesures pour promouvoir la compréhension et la solidarité entre les différentes régions linguistiques et cultures de la Suisse. Aux termes de l'article 3 de la nouvelle loi à ce sujet, la promotion de la culture par le gouvernement fédéral poursuit les objectifs suivants: a) renforcer la cohésion et la diversité culturelle de la Suisse; b) promouvoir un éventail richement divers et remarquable par la qualité d'offres et d'activités culturelles; c) créer des conditions favorables aux travailleurs culturels et aux institutions culturelles; d) donner à la population suisse accès à la culture et faciliter cet accès; e) faire connaître les œuvres culturelles suisses à l'étranger²⁹.

30. Comme exemple de projet plurilingue, on peut mentionner le projet «Creativity in the Community» mis en œuvre par le Goldsmith College pour réfléchir aux «possibilités d'utiliser des œuvres de création (récits, danse, théâtre, œuvres d'art, œuvres multimédias) dans l'enseignement des langues de la communauté pour stimuler la créativité propre des apprenants»³⁰. Dans le cadre de ce projet, une pièce intitulée *Happy families* a été écrite et présentée dans une école complémentaire panjabi pour des élèves de 6 à 17 ans à Greenwich. Les élèves ont choisi à la fois les moyens d'expression artistique et le thème de la pièce, qui porte sur un problème sensible au sein de la communauté: la manière injuste dont les jeunes femmes sont traitées par leur belle-mère lorsqu'elles se marient et entrent dans la famille de leur mari. La pièce a été écrite en panjabi puis traduite en anglais par deux élèves de terminale, son accompagnement musical a été choisi par deux élèves de huit ans et la plupart des élèves ont participé à sa mise en scène. Après la représentation, les élèves ont décidé de publier l'histoire sous la forme d'un livre de bandes dessinées bilingue anglais-panjabi. Le projet a réussi à «légitimer et mettre en valeur des aspects de l'expérience linguistique et culturelle des élèves qui ne sont pas en général pris en compte dans l'enseignement ordinaire»³¹.

25. Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP), Demande n° 2981, Loi sur la promotion de la culture et des arts. Synthèse finale préparée par le service de recherche du Parlement suédois, décembre 2015.

26. Comme le montrent clairement les profils nationaux recueillis dans le Compendium: www.culturalpolicies.net/web/countries-profiles-download.php.

27. Voir, par exemple, www.good-practice.de/3843.php.

28. Les principes du fédéralisme et de double subsidiarité, associés au fait que la Suisse compte quatre langues officielles et une proportion élevée d'habitants d'origines culturelles diverses (les étrangers représentent plus de 20% de la population du pays), font qu'il est très difficile de donner une définition de la culture nationale suisse.

29. www.culturalpolicies.net/download/switzerland_102014.pdf, p. 4-5.

30. www.gold.ac.uk/clcl/multilingual-learning/creativity/.

31. www.gold.ac.uk/media/migrated/media/goldsmiths/departments/researchcentres/centreforlanguagecultureandlearningclcl/multilinguallearning/creativity/NALDIC-SE-London--June-2010-PPT.ppt.

31. De telles approches sont évidemment importantes non seulement au regard de la diversité ethnique et linguistique, mais aussi de la diversité sexuelle ou des besoins et intérêts de différents groupes socioéconomiques. Intégrer ainsi les politiques culturelles signifie à la fois: 1) reconnaître l'impact de la culture et des productions culturelles dans tous les secteurs de la société; et 2) appliquer les principes des politiques culturelles dans tous les domaines de gouvernance.

3.1. Politiques d'éducation

32. L'éducation culturelle et artistique doit être reconnue comme une partie importante et un élément à part entière de l'enseignement général. Le défi majeur pour les systèmes éducatifs aujourd'hui n'est pas seulement de permettre aux jeunes d'acquérir les connaissances et les compétences requises pour répondre à la demande du marché de l'emploi dans un environnement qui évolue rapidement, mais aussi de les aider à acquérir des comportements et des valeurs leur permettant d'envisager leur avenir avec une confiance, une ouverture et une créativité plus grandes. Le défi est aussi de renforcer parmi les jeunes le sens du respect, la solidarité et la cohésion sociale ainsi que leurs compétences démocratiques et interculturelles³².

33. Cependant, l'éducation à tous les niveaux est de plus en plus conçue comme une formation à un emploi et non comme une préparation plus générale à une vie épanouie³³. La conséquence en est que l'éducation artistique subit fréquemment des coupes budgétaires et des réductions du temps d'enseignement, alors que d'autres disciplines (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) sont mises en avant. Sans nier l'importance de ces disciplines (ainsi que la nécessité de les enseigner de manière non sexiste), il faut refuser que le développement de l'enseignement de ces matières se fasse au détriment des disciplines artistiques et culturelles. Avec la flexibilité accrue requise par le marché du travail, l'enseignement général, y compris l'enseignement artistique et culturel, devrait être amené à jouer un rôle non pas moins important mais au contraire plus important, ce qui suppose de doter les jeunes des compétences nécessaires pour mener une vie de citoyen démocrate actif (comme la capacité de réflexion analytique et critique, les aptitudes à coopérer, la souplesse, le respect d'autrui, le sens des responsabilités, etc.).

34. Deuxièmement, la question se pose de savoir comment développer l'éducation artistique de manière à appliquer les principes généraux des politiques culturelles, tels que décrits plus haut. Une production culturelle active est probablement mieux indiquée à cet égard qu'une réception quelque peu passive de la culture et des arts. L'association française «Les Engraineurs», basée dans la municipalité de Pantin, organise des ateliers d'écriture et de cinéma pour les enfants et les jeunes, la plupart d'origine immigrée. Des œuvres individuelles et collectives sont produites dans le cadre de ces ateliers sous la supervision de cinéastes professionnels. Chaque participant est impliqué dans l'ensemble du processus de réalisation d'un film³⁴. L'une des productions récentes de l'association présente de façon ouverte différents points de vue sur l'homosexualité, en ouvrant ainsi la discussion sur une question qui est rarement abordée ouvertement à l'intérieur des différentes communautés en France (et ailleurs)³⁵.

35. D'autre part, il est nécessaire que les enfants et les jeunes se familiarisent avec les œuvres culturelles importantes d'hier et d'aujourd'hui. Les écoles se heurtent sans doute à un problème à cet égard dans la mesure où l'idée d'un canon reconnu des œuvres littéraires et artistiques a été – à juste titre – abandonnée au profit de l'idée d'une multiplicité d'œuvres culturelles diverses. La question se pose donc de savoir avec quelles œuvres d'art les enfants et les élèves doivent être invités à se familiariser. En Autriche, par exemple, le choix des œuvres littéraires à enseigner est aujourd'hui laissé en grande mesure à l'enseignant. Comme les examens sont centralisés dans toute l'Autriche, la conséquence en est que les épreuves de langue ne peuvent inclure des questions portant sur la forme ou le fond d'œuvres littéraires spécifiques et se limitent à des sujets littéraires très généraux ou bien portent, par exemple, sur la rédaction de demandes d'emploi ou de lettres commerciales, etc. En outre, l'année précédant l'examen terminal étant principalement consacrée à la préparation des élèves aux épreuves, l'enseignement de la littérature est négligé tout au long de l'année scolaire.

32. <https://www.coe.int/competences>.

33. Voir, par exemple, la Recommandation CM/Rec(2007)6 du Comité des Ministres relative à la responsabilité publique pour l'enseignement supérieur et la recherche.

34. <https://www.lesengraineurs.org/content/lassociation>.

35. <https://www.youtube.com/watch?v=7nhWLJP0juw>.

3.2. Politiques sociales

36. Dans le domaine des politiques sociales, il faut reconnaître que l'accès à la culture est un droit universel conféré à chaque individu, indépendamment du sexe, de l'origine ethnique, de la race, de l'appartenance sociale, de l'orientation sexuelle, etc. Par conséquent, les autorités publiques sont tenues de donner accès à la culture à ceux qui en ont été auparavant privés, par exemple en mettant en place des droits d'entrée réduits, la gratuité de l'accès ou des chèques culture pour certains groupes particuliers. Dans plusieurs provinces et villes d'Autriche et d'Allemagne, ainsi qu'au Luxembourg, des passeports culturels ont été introduits pour les personnes à bas revenus. Ces passeports culturels permettent d'accéder gratuitement ou à un prix réduit à de nombreuses institutions culturelles³⁶.

37. Ici encore, les mesures ne devraient pas se limiter à favoriser la consommation culturelle mais devraient inclure aussi des incitations à la production culturelle ou des mesures de soutien spécifique aux artistes et aux producteurs culturels. Le développement de projets culturels participatifs avec des groupes particuliers peut constituer une approche adaptée à cet égard. Le projet vénézuélien «El Sistema», qui vise à fournir une éducation musicale aux enfants du pays qui sont le plus dans le besoin, est un exemple de cette approche connu dans le monde entier: «De nombreux enfants commencent à se rendre dans le centre local d'El Sistema ou "nucleo" dès l'âge de deux ou trois ans et la grande majorité continuent à le faire bien après en tant qu'adolescents; ils suivent l'enseignement jusqu'à six jours par semaine, trois à quatre heures par jour, auxquels s'ajoutent des périodes de retraite et des ateliers intensifs. La participation est gratuite pour tous les élèves. On compte aujourd'hui plus de 500 000 élèves dans le pays et il est prévu d'étendre le projet pour accueillir un million d'élèves par an³⁷.» Le projet poursuit par conséquent deux objectifs: l'éducation des enfants pauvres et la formation de musiciens de haut niveau. Des projets similaires ont été développés dans d'autres pays. Toutefois, il convient de noter qu'El Sistema a fait l'objet de nombreuses critiques: les orchestres ont, par exemple, été qualifiés de «modèles de tyrannie absolue... s'inscrivant dans une démarche axée à la fois sur le progrès moral et la poursuite du profit». On a même affirmé que les élèves sont en fait issus des classes moyennes, que l'opacité règne sur les aspects financiers du projet et que les succès proclamés n'ont pas été évalués de façon adéquate. Ces graves critiques ont été vigoureusement démenties³⁸. Sans prendre parti dans ce débat, on peut dire que le projet apparaît utile et important mais qu'il aurait certainement besoin d'être examiné et évalué de manière adéquate.

38. Il est aujourd'hui largement admis que la culture et les arts peuvent contribuer fortement à l'inclusion sociale. Le Fonds social européen (FSE) finance un nombre très important de projets culturels. Entre 2009 et 2013, par exemple, le FSE a financé en partie des projets de coopération entre des écoles et des institutions culturelles en Hongrie sous le titre «Aide en dehors de la classe et activités de temps libre dans les institutions culturelles». La coopération a pris la forme de journées thématiques, d'ateliers et d'activités visant à encourager les élèves talentueux. Les écoles confrontées à des problèmes sociaux étaient visées en priorité. Des théâtres, des centres culturels, des musées et des bibliothèques ont participé au projet.

3.3. Politiques étrangères

39. Les arts et la culture occupent généralement une place importante dans la politique internationale et les relations extérieures, en particulier sous la forme de la diplomatie culturelle. S'agissant de la Politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne (PESC), on a reproché au développement de la diplomatie culturelle européenne d'«amollir» la PESC (alors que celle-ci devrait être approfondie au moyen d'une coopération plus intensive de l'Union européenne, élargie du point de vue de sa portée géographique et affermie au moyen d'interventions actives, éventuellement par la force, dans des conflits armés). Pourtant, il n'est pas vrai que toutes les formes de diplomatie culturelle ont pour effet d'amollir une politique étrangère. En présentant une culture comme supérieure et tout à fait distincte des autres cultures, la diplomatie culturelle peut avoir pour effet de durcir une politique étrangère. Pour renforcer la compréhension mutuelle, il serait souhaitable que les politiques culturelles internationales soient moins liées à la diplomatie culturelle et visent plutôt à développer les relations transversales, notamment entre les institutions publiques de différents pays et entre les organisations non gouvernementales³⁹.

36. Voir, par exemple, www.culturall.lu/; www.kulturpass.net/; www.hungeraufkunstundkultur.at/allgemeine_infos.html.

37. <https://www.elsistemausa.org/el-sistema-in-venezuela.htm>.

38. www.theguardian.com/music/2014/nov/11/venezuela-el-sistema-music-scheme-disadvantaged-children-geoffrey-baker-study-uk.

39. Bátora J. et Mokre M. (2011), Introduction: What Role for Culture in the EU's External Relations?, in: Bátora J. et Mokre M. (Eds.), *Culture in the EU's External Relations: Bridging the Divide?*, Surrey: Ashgate, p. 5-21..

40. Les activités culturelles internationales devraient en outre promouvoir les principes du fédéralisme et de la participation. Pour ce faire, il convient tout d'abord d'abandonner l'idée d'une culture nationale unifiée, de manière à encourager aussi les activités axées sur les régions, petites ou grandes. Comme les régions transcendent fréquemment les frontières nationales, cet aspect transversal devrait être mis en avant. Le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) à Marseille⁴⁰, lauréat du Prix du Musée du Conseil de l'Europe en 2015, est un exemple d'institution culturelle dont la perspective est régionale et transeuropéenne. Créé à juste titre dans une ville qui a toujours été plus marquée par sa situation sur les rives de la Méditerranée que par son appartenance nationale à la France, ce musée s'appuie, dans le sillage de Fernand Braudel, sur une idée de la Méditerranée conçue comme le fondement non seulement de la culture européenne mais aussi du monde arabe, et comme un lieu unique de communication entre les cultures. Outre qu'il s'agit d'un musée exemplaire, le MUCEM fonctionne aussi comme une agora contemporaine, en cherchant à attirer le public le plus large possible. Il joue surtout un rôle important de démocratisation de la société au moyen d'activités éducatives, de discussions avec des artistes et des écrivains, de séminaires, de conférences, de festivals de cinéma, de spectacles de théâtre contemporain et de concerts, en abordant un large éventail de questions contemporaines, souvent extrêmement controversées, qui concernent la Méditerranée.

41. Dans les relations internationales, les activités culturelles se limitent traditionnellement à la présentation d'œuvres artistiques et culturelles. Les projets participatifs n'ont pas jusqu'ici joué un rôle important dans la diplomatie culturelle, mais une évolution vers des activités culturelles transversales pourrait et devrait entraîner des changements à cet égard. On peut mentionner ici un projet intéressant de l'Institut Goethe de Sofia intitulé «Bud.ko». Ce projet a lieu à l'intérieur et autour du bâtiment abandonné d'un ancien kiosque à journaux de l'époque socialiste, appelé *budka* en bulgare. Il existe encore plusieurs de ces kiosques à Sofia et celui qu'a choisi l'Institut Goethe occupe une position tout à fait centrale, à proximité de l'Opéra. Ce kiosque est aujourd'hui un lieu d'échange d'idées entre artistes, habitants du quartier, passants, etc. Les échanges prennent différentes formes: organisation d'ateliers, appel aux gens à exprimer leurs idées sur le kiosque recouvert de papier blanc ou graffitis de deux artistes représentant les «monstres de Sofia»⁴¹.

3.4. Politiques de santé

42. La culture et les arts peuvent et doivent aussi être intégrés à d'autres domaines des politiques. Dans les institutions de santé, donner aux patients la possibilité d'avoir accès à la culture et aux arts ou de participer à des productions culturelles peut les aider à améliorer leur qualité de vie et favoriser leur autonomie. Dans cet esprit, le Musée de Liverpool (lauréat du Prix du Musée du Conseil de l'Europe en 2013) a développé un projet appelé «House of Memories» fournissant aux personnes s'occupant des soins des patients atteints de la maladie d'Alzheimer des informations sur cette maladie, «en leur permettant d'acquérir des compétences pratiques et des connaissances de nature à améliorer l'expérience de vie des personnes atteintes de cette maladie»⁴². Une partie de ce projet s'appuie sur des «valises à souvenirs» contenant divers objets, photographies et souvenirs. Des valises thématiques sont aussi consacrées, par exemple, à des souvenirs d'Afrique ou des Caraïbes, à la communauté irlandaise et à l'histoire des LGBT.

43. Certaines expériences limites et des situations très particulières de la vie peuvent en outre donner lieu à des productions esthétiques très intéressantes, comme le montrent les célèbres œuvres d'art brut des patients de l'hôpital psychiatrique de Gugging en Autriche⁴³.

3.5. Politiques judiciaires

44. La culture et les arts peuvent aussi être intégrés au système judiciaire, par exemple en rendant possible et en encourageant la production artistique dans les prisons ou dans le cadre des mesures de réhabilitation. Il existe de nombreux exemples d'art dans les prisons en Europe et surtout aux Etats-Unis. Une manifestation bien connue est le «Festival multi-arts pour les prisonniers», organisé tous les ans en Roumanie, pour «encourager les détenus à s'exprimer dans le domaine des arts dramatiques en mettant à profit leur désir de rétablissement social et moral. Organisé chaque année à l'automne depuis 2009, cet événement unique en Europe rassemble des artistes et des troupes de prisonniers de l'ensemble du système pénitentiaire, en permettant au public d'entrer directement en contact avec une réalité à laquelle ils n'ont pas normalement accès. La préparation du festival s'étale en fait sur toute l'année. Dans un premier temps, la prison sélectionne les détenus puis ceux-ci, en coopération avec des représentants du monde du théâtre

40. www.mucem.org/en.

41. www.goethe.de/ins/bg/de/sof/kul/zukunftswerkstatt.html; <http://blog.goethe.de/budko/>.

42. www.liverpoolmuseums.org.uk/learning/projects/house-of-memories/.

43. www.gugging.org/en/startseite.

(metteurs en scène et acteurs), définissent la formule artistique la mieux adaptée en s'inspirant à la fois de la réalité de la vie en prison et du théâtre classique ou contemporain. Les performances artistiques sont présentées dans la prison puis sur la scène du théâtre local. L'étape finale a lieu à Bucarest. Les meilleures productions théâtrales sont présentées au Théâtre Nottara, une salle de théâtre bien connue de la capitale roumaine»⁴⁴.

3.6. Politiques de recherche

45. La culture et les arts ont commencé à jouer un rôle plus important dans le domaine de la science et de la recherche grâce au concept assez nouveau de «recherche axée sur les arts». La reconnaissance du fait que l'art est une forme de recherche remet en cause l'hégémonie de la recherche académique. D'un côté, la conception de la recherche s'en trouve élargie, ce qui permet des rencontres intéressantes entre universitaires et artistes. De l'autre, cette perspective nouvelle rend possibles de nouveaux modes de recherche prenant en compte, par exemple, les aspects créatifs et intuitifs du travail académique. De nombreuses formes de recherche axée sur les arts existent aujourd'hui dans différentes disciplines artistiques et universitaires. Un exemple très intéressant est celui de la coopération entre neurosciences et diverses disciplines artistiques. Cette coopération poursuit deux objectifs principaux: développer les connaissances concernant l'impact des arts sur l'activité du cerveau et utiliser des expériences artistiques dans le développement des neurosciences. Les études menées dans le premier domaine de coopération ont parfois été critiquées, non sans raison, comme trop générales et envisageant l'impact possible des arts de manière simpliste⁴⁵. Néanmoins, la recherche interdisciplinaire en neurosciences et en théâtrologie s'est révélée particulièrement fructueuse à la fois pour comprendre ce qui se passe dans le cerveau d'un acteur lorsqu'il est en scène et pour transposer les méthodes utilisées par les acteurs de théâtre dans le traitement des personnes atteintes d'un handicap mental⁴⁶.

3.7. Politiques des médias

46. L'évolution contemporaine des médias a des effets ambivalents sur la culture et les arts. Le système des médias est généralement considéré comme un système dual comprenant à la fois le secteur public et le secteur privé. Cependant, même le secteur public est soumis à des pressions accrues en faveur de la commercialisation et de la diffusion auprès d'un très large public. Cela contribue à accroître la marginalisation de la culture et des arts. La télévision publique autrichienne a cherché à compenser cette évolution en créant une nouvelle chaîne de télévision exclusivement consacrée à la culture et aux arts, qui permet aux personnes intéressées de consommer des produits artistiques et d'être informées des développements artistiques et culturels. Le grand public, cependant, n'est pas en général exposé à la culture et aux arts alors que, dans le passé, les productions artistiques et culturelles faisaient partie de l'offre télévisuelle normale et réussissaient donc à atteindre un large public. D'un autre côté, on peut considérer que la mise en place d'une chaîne spéciale pour la culture et les arts est un moyen de donner au public de télévision la possibilité de faire ses propres choix, en ouvrant effectivement l'espace des médias à la culture et aux arts. Un exemple en est la chaîne culturelle européenne ARTE qui diffuse des émissions culturelles favorisant la compréhension entre les Européens et rapprochant les individus⁴⁷.

47. Il n'est pas tout à fait exact de parler de système dual. Dans de nombreux pays existe en effet un troisième secteur de médias non commerciaux et non étatiques sous la forme de radios libres, de télévisions locales et de journaux et magazines alternatifs avec leurs sites internet respectifs. Ces médias remplissent une fonction essentielle, notamment en promouvant l'expression de groupes minoritaires et de communautés particulières (définies sur la base de l'appartenance ethnique, l'affiliation politique ou l'orientation sexuelle, par exemple). En Irlande, la station de radio *Raidió na Life* offre, par exemple, «un service de radio complet en gaélique dans la région du grand Dublin sur une base éducative et communautaire». Cette radio fournit un service culturel et favorise la sensibilisation et l'intérêt pour la langue irlandaise⁴⁸.

48. Enfin, l'impact des médias sur la vie des individus semble diminuer à cause des médias sociaux qui sont interactifs et permettent de choisir individuellement des contenus. Ces nouveaux médias peuvent paraître problématiques du point de vue de la cohésion sociale dans la mesure où ils conduisent à séparer les

44. www.euopris.org/the-5th-edition-of-multiart-festival-for-prisoners/.

45. www.nature.com/news/neuroaesthetics-is-killing-your-soul-1.12640.

46. Voir, par exemple, un atelier récent sur «La cognition du performer»: <http://faa.web-interaction.fr/index.php?id=475>.

47. www.arte.tv/sites/en/corporate/qui-sommes-nous-cluster/?lang=en&lang=en.

48. www.raidionalife.ie/en/history/.

communautés locales et régionales dans un espace virtuel; d'un autre côté, cependant, ils créent de nouveaux liens transnationaux pouvant être utilisés à des fins d'échange culturel. Les producteurs culturels peuvent aussi se servir d'internet pour attirer un public, l'informer et rester en contact avec lui.

49. Le système politique peut soutenir les producteurs culturels et les artistes dans leurs efforts pour attirer le public via internet et d'autres médias. Cela peut être fait au moyen d'aides infrastructurelles et financières. Le rôle de la législation est crucial à cet égard, notamment en ce qui concerne l'internet. La réglementation du droit d'auteur doit être conçue de façon à soutenir les producteurs culturels et les artistes au lieu de favoriser les intérêts financiers de grandes entreprises commerciales. D'autre part, le public devra réacquiescer une certitude juridique, afin de pouvoir utiliser les contenus internet sans craindre d'être poursuivi. La législation, par conséquent, devrait être adaptée aux nouvelles possibilités technologiques; la meilleure solution serait sans doute d'introduire une redevance fixe qui légaliserait les activités des utilisateurs et permettrait d'indemniser financièrement les créateurs de contenus.

50. Il convient de signaler pour finir que la culture, les arts et la créativité en général occupent depuis plusieurs décennies une place plus importante dans les politiques économiques. On peut soutenir que «les arts et la créativité peuvent contribuer à renforcer la croissance économique dans les sociétés fondées sur le savoir». Cela est sans doute vrai mais, dans ce cas, la question se pose: quelle est la fonction de la culture et des arts?

51. Les diverses initiatives évoquées dans cette section visent à illustrer notre propos. L'intégration de la culture et des arts implique d'évaluer toute mesure politique du point de vue de ses conséquences culturelles et aussi de déterminer si la production artistique ou culturelle peut être utilisée de manière fructueuse pour favoriser la réalisation des objectifs prévus d'une mesure.

4. La vitalité culturelle et son impact sur la démocratie

52. La culture est une source de renouveau intellectuel et de développement humain. Elle englobe différentes formes d'activités créatrices – depuis les beaux-arts jusqu'à la culture populaire – qui, toutes, alimentent la créativité, la réflexion et le débat social. L'exposition à la culture dès un âge précoce et la participation active à des activités culturelles nous permettent non seulement d'acquiescer des connaissances, un esprit critique et une compréhension plus large du monde qui nous entoure en l'envisageant de différents points de vue, mais nous aident aussi à utiliser nos capacités créatives à des fins d'expression personnelle, acquiescer ouverture et confiance dans les relations avec autrui, acquiescer une voix propre et définir notre rôle au sein de la société.

53. Il est aujourd'hui nécessaire de reconnaître le rôle que doivent jouer différentes cultures, y compris les cultures minoritaires et immigrées, dans la construction de l'identité nationale, et leur aptitude potentielle à permettre aux nouvelles générations de transcender les frontières nationales et de définir peu à peu une identité européenne fondée sur la diversité, le pluralisme et le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine. Cependant, la domination des industries culturelles, avec leur capacité à diffuser une «culture de masse», pèse fortement sur le développement d'une «culture publique» et menace d'éroder la spécificité des cultures et des identités nationales et régionales. Pour contrecarrer l'évolution mondiale vers une «consommation culturelle» passive, nous devons mobiliser les énergies créatives au sein de nos sociétés afin de soutenir des formes de vie diverses et dynamiques sur le plan culturel.

54. La création et le maintien des conditions nécessaires à l'activité et au réseautage culturels au niveau local, régional, national et européen sont donc décisifs. En outre, les coproductions européennes, les partenariats et les tournées transnationales exposent les artistes à de nouveaux publics, stimulent l'échange d'idées et de pratiques et impulsent le développement artistique, tout en permettant des économies d'échelle et le partage des coûts. De tels échanges culturels et projets en réseau, cependant, sont rarement viables à long terme car le financement favorise généralement les projets ponctuels.

55. Mesurer la vitalité culturelle des Etats membres et son impact sur la démocratisation de la société devrait constituer un outil important pour les hommes politiques, en leur permettant de tenir leurs engagements et de maintenir les investissements dans la sphère culturelle à tous les niveaux (local, régional, national et européen). J'approuve à cet égard l'initiative prise par le Conseil de l'Europe de développer un Cadre d'indicateurs pour la culture et la démocratie (CICD), qui est en cours suite à la 10^e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe tenue à Moscou en avril 2013 sur le thème de «La gouvernance de la culture: promouvoir l'accès à la culture».

56. Dans le rapport intérimaire publié en mai 2015, le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) examine plusieurs hypothèses extrêmement pertinentes dans l'optique du présent rapport. La première suppose que l'existence d'«institutions politiques reposant sur des droits légaux et des libertés fondamentales [a] un impact sur la participation culturelle de certains groupes de la société» et le rapport confirme cette hypothèse en prenant l'exemple des droits des femmes et de la participation culturelle des femmes. Un exemple intéressant à ce sujet est celui du conseil des cultures de Palerme, qui représente tous les habitants de Palerme qui ne disposent pas des droits d'un citoyen (ressortissants ou non de l'Union européenne, personnes apatrides et personnes sans papiers). Le conseil de Palerme leur donne la possibilité d'influencer la législation municipale les concernant et soutient des projets économiques et culturels mis en œuvre par les personnes qu'il représente. Le conseil n'est pas un organe de décision politique mais ses propositions doivent être discutées par le conseil municipal de Palerme⁴⁹.

57. La deuxième hypothèse suppose que la participation culturelle contribue à renforcer la participation politique. Il faut, certes, soutenir encore les études visant à recueillir davantage de données sur cette hypothèse; néanmoins, elle corrobore l'analyse faite au chapitre 2 du présent rapport sur le rôle de la culture dans l'éducation politique. Une autre hypothèse porte sur la corrélation entre la participation culturelle et la confiance dans la société. Les recherches menées tendent à prouver que la participation aux activités culturelles est étroitement liée à une confiance accrue dans les autres. Les pays où les taux de participation culturelle sont élevés sont également ceux où l'on observe des niveaux élevés de confiance interpersonnelle au sein de la population.

58. Ces hypothèses ne sont que des exemples préliminaires d'utilisation possible du CICD. Ce cadre devra être complété par des études qualitatives approfondies et par la poursuite d'une réflexion politique normative. Néanmoins, il semble devoir constituer dès à présent un outil précieux pour analyser la relation réciproque entre culture et démocratie, ainsi qu'aux fins de la prise de décision politique en matière de politiques et de financement culturels.

5. Conclusions

59. Un système démocratique qui ne s'accompagne pas d'une culture démocratique n'est qu'une coquille vide. Le néolibéralisme mondialisé a conduit à une érosion à la fois de la démocratie et de la culture en réorganisant les relations sociales sur la seule base des principes économiques, en ne prenant en compte que les intérêts des acteurs commerciaux mondiaux et en oubliant le besoin de «liberté, égalité et fraternité». En outre, la plupart des pays européens sont aujourd'hui confrontés au défi de mouvements migratoires massifs. Ces deux facteurs contribuent à la précarisation croissante de la démocratie et des droits de l'homme, un nombre croissant d'individus ne disposant pas de droits politiques et n'ayant pas accès à l'aide sociale.

60. Les craintes et le manque de confiance des individus constituent un terreau fertile pour les partis politiques antidémocratiques et xénophobes qui cherchent à radicaliser et à diviser plus encore la société, en mettant gravement en danger la démocratie en Europe. Une société dans laquelle la vie politique devient de plus en plus conflictuelle et polarisée, où les minorités ne sont pas respectées et où la liberté d'expression et la pensée critique sont subjuguées présente inévitablement un déficit de culture politique.

61. C'est pourquoi je défends dans ce rapport l'idée qu'il faut aujourd'hui accorder une place essentielle à la culture dans l'élaboration des politiques. Je suis fermement convaincue que le Conseil de l'Europe a un rôle de premier plan à jouer pour faire reconnaître la culture comme un élément à part entière du processus démocratique. L'une des leçons principales que nous avons peut-être apprises au cours des soixante années écoulées depuis l'entrée en vigueur de la Convention culturelle européenne est que la voie de la paix et de la stabilité passe inévitablement par l'éducation et la culture.

62. Je souhaite rendre hommage au travail que mène de longue date le Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture et de la démocratisation. Je renvoie en particulier ici aux travaux détaillés et stimulants de nombreux artistes, intellectuels, chercheurs culturels et décideurs de haut niveau, tels que décrits dans le rapport du Conseil de l'Europe *La culture au cœur* publié en 1997⁵⁰. Deux priorités intimement liées étaient au cœur de ce rapport: réintégrer dans la société les millions d'Européens déshérités qui se trouvent marginalisés, et faire de la politique culturelle, elle aussi marginalisée, une des lignes de force de la gouvernance. Ce rapport demeure extrêmement pertinent aujourd'hui et il est regrettable de constater que, malgré l'urgence, ses recommandations n'ont pas encore été suivies de mesures concrètes.

49. http://palermoworld.it/PalermoWorld/Archivio/Voci/2013/6/3_Council_of_cultures.html.

50. https://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Resources/Publications/InFromTheMargins_Short_FR.pdf.

63. En ce qui concerne les politiques nationales, je suis fermement partisane de l'intégration de la culture à la gouvernance. Une réflexion stratégique sur la prise en compte des ressources culturelles dans une gamme étendue de domaines de responsabilité des pouvoirs publics devrait avoir lieu au niveau interministériel, afin d'intégrer la culture à d'autres secteurs tels que l'économie et l'emploi, la recherche et l'innovation, les services sociaux, la santé, l'éducation formelle et l'apprentissage tout au long de la vie, les prisons et les programmes de réhabilitation des détenus.

64. L'exposition à la culture dès un âge précoce et la participation active aux activités culturelles peuvent aider les individus à acquérir des connaissances, un esprit critique et une compréhension plus large du monde. Elles peuvent aussi aider les individus et, en particulier, les jeunes à utiliser leurs capacités créatrices à des fins d'expression personnelle, acquérir ouverture et confiance dans leurs relations avec autrui, acquérir une voix propre et définir leur rôle au sein de la société.

65. L'éducation culturelle est aussi une question clé. Les politiques d'éducation devraient être revues et devenir un élément moteur dans le monde actuel qui évolue rapidement en entraînant une complexification croissante des relations économiques, sociétales et culturelles. Le défi majeur pour les systèmes éducatifs aujourd'hui n'est pas seulement de permettre aux jeunes d'acquérir les connaissances et les compétences requises pour répondre à la demande du marché de l'emploi dans un environnement qui change très vite mais aussi, ce qui est tout aussi important, de les aider à acquérir des comportements et des valeurs leur permettant d'envisager l'avenir avec une confiance, une ouverture et une créativité plus grandes. Le défi est de renforcer le sens du respect, la solidarité et la cohésion de la société. La culture peut être un véhicule d'intégration pour toutes les personnes qui se sentent de quelque manière exclues et vulnérables, en leur permettant de développer des compétences nouvelles et de trouver un enracinement à la fois en elles-mêmes, à l'intérieur de la communauté locale et au sein de la société. Favoriser le contact précoce des enfants et des jeunes avec la culture et les arts, ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie, est donc d'une importance cruciale.

66. Nous devons aussi reconnaître le rôle de plus en plus important que jouent les autorités locales dans la promotion et la mise en œuvre des politiques culturelles et des initiatives pilotes en ce domaine, et réexaminer les mécanismes existants qui visent à rapprocher le plus possible des citoyens les processus de prise de décision concernant ces politiques et leurs mise en œuvre, en améliorant la coordination entre les différents niveaux de gouvernement. Des investissements en faveur de l'infrastructure culturelle des villes, en particulier dans les ghettos urbains et les lieux d'exclusion et de marginalisation, sont aussi nécessaires pour en faire de nouvelles plateformes culturelles.

67. La participation du public à la définition des politiques culturelles devrait être renforcée en démocratisant les institutions culturelles et en élargissant les partenariats afin d'y impliquer activement les citoyens et les ONG. Le Cadre d'indicateurs pour la culture et la démocratie du Conseil de l'Europe constitue un outil important qui permettra à l'avenir de mesurer la vitalité culturelle et d'évaluer son impact sur la démocratisation de la société, en tant que moyens d'évaluer les politiques et d'assurer la poursuite du financement de ce secteur.

68. En conclusion, je suis fortement persuadée que l'investissement humain à long terme dans la culture et l'éducation doit recevoir une priorité égale à celle de l'investissement dans l'économie, l'infrastructure, la sécurité et d'autres domaines jugés essentiels aux fins de la compétitivité économique mondiale et de la stabilité de l'Europe. La question qui se pose aujourd'hui à nous, responsables politiques, n'est pas seulement de faire le meilleur usage de ressources limitées, mais aussi de faire en sorte que la culture et l'éducation soient dûment reconnues en tant que priorité politique durable.